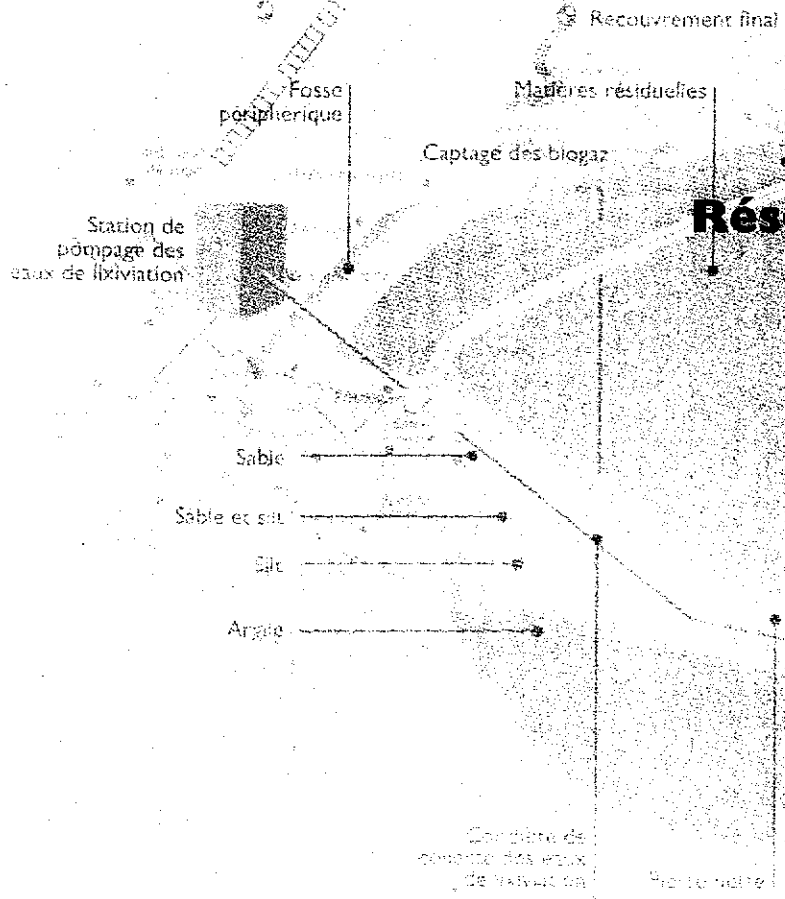


Dépôt Rive-Nord

Projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique à Saint-Thomas



Résolutions municipales d'appui au projet

Février 2005

Écran périphérique
ajouté

20
19
18
14
15
17
10
5
8

NOTE AU LECTEUR

Le présent document constitue un recueil des résolutions municipales d'appui (23) au projet et provenant de MRC, Villes et municipalités localisées dans le territoire des MRC Joliette, D'Autray, L'Assomption, Matawinie, Maskinongé et Le Bas-Richelieu.

Ce document est déposé auprès du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans le cadre de l'audience publique sur le *projet d'aménagement d'une nouvelle cellule d'enfouissement technique à Saint-Thomas par Dépôt Rive-Nord inc.*



VILLE DE JOLIETTE

Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville de Joliette, tenue à l'heure et au lieu réglementaires, le 6 décembre 2004, à 20 h, et à laquelle sont présents les conseillers Alain Beaudry, Claude Savignac, Alain Lozeau, la conseillère Diane Nicoletti, les conseillers Richard Dugas, Yves Liard et Richard Leduc formant quorum sous la présidence de M. René Laurin, maire.

G2004-05-22-000 - DÉPÔT RIVE-NORD - RÉOLUTION D'APPUI :

CONSIDÉRANT QUE l'élimination des matières résiduelles constitue un service essentiel au maintien de l'hygiène publique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette ne dispose d'aucun lieu d'enfouissement des matières résiduelles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE Dépôt Rive-Nord exploite un lieu d'enfouissement dûment autorisé par le ministère de l'Environnement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce lieu d'enfouissement est le seul lieu d'élimination des matières résiduelles à proximité de la Ville de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Richard Dugas et unanimement résolu :

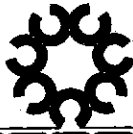
Que la Ville de Joliette appuie la réalisation du projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique par Dépôt Rive-Nord visant à maintenir les services d'élimination des matières résiduelles pour les années à venir.

(Monsieur le Maire s'est abstenu de voter)

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme

Me PIERRICK SYLVESTRE
Greffier
2004-12-07



CRABTREE

Municipalité de Crabtree

Extrait du procès verbal d'une séance
du conseil de la municipalité de Crabtree

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CRABTREE
TENUE LE 22 NOVEMBRE 2004

SONT PRÉSENTS, LES CONSEILLERS SUIVANTS:

DANIEL LEBLANC
GILLES GRANGER
ANDRÉ PICARD
JEAN BROUSSEAU
GAÉTAN RIOPEL
MICHEL LANDRY

FORMANT AINSI QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE, MONSIEUR DENIS
LAPORTE

MADAME SYLVIE MALO, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE EST ÉGALEMENT PRÉSENTE.

R 242-2004

Résolution d'appui à Dépôt Rive-Nord Inc. - lieu
d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas

Considérant que l'élimination des matières
résiduelles constitue un service essentiel au
maintien de l'hygiène publique sur la territoire
de notre municipalité;

Considérant que les conditions d'élimination des
matières résiduelles sont édictées par le
ministère de l'Environnement du Québec;

Considérant que notre municipalité ne dispose
d'aucun lieu d'enfouissement des matières
résiduelles sur son territoire;

Considérant que Dépôt Rive-Nord exploite un lieu
d'enfouissement dûment autorisé par le ministère
de l'Environnement du Québec;

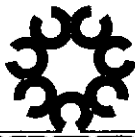
Considérant que ce lieu d'enfouissement est le
seul lieu d'élimination des matières résiduelles
localisé près de notre municipalité;

Considérant que notre municipalité utilise ce
lieu d'enfouissement pour l'élimination de ses
matières résiduelles depuis plusieurs années et
est entièrement satisfaite des services rendus;

Copie certifiée conforme

Ce 2004.11.23


Secrétaire-trésorier



CRABTREE

Municipalité de Crabtree

Extrait du procès verbal d'une séance
du conseil de la municipalité de Crabtree

En conséquence, il est proposé par Gaétan Riopel, appuyé par André Picard, et unanimement résolu que la municipalité de Crabtree appuie la réalisation du projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique par Dépôt Rive-Nord visant à maintenir les services d'élimination des matières résiduelles pour les années à venir.

ADOPTÉ

Copie certifiée conforme

Ce 2024.11.23


Secrétaire-trésorier

**MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE**

**Procès-verbal « X » Copie de résolution « X »
Paroisse de Saint-Ambroise-de-Kildare**

A une session régulière « X », spéciale « », ajournée « »

tenue le 6 décembre 2004 et à laquelle sont présents Monsieur le maire François Desrochers, Messieurs les conseillers Gilles Perreault, Claude Lamontagne, Michel Dupuis, Pierre Sicard, Henriot Guimond et Michel Beaudry.

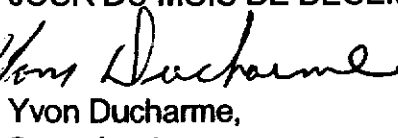
Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur François Desrochers.

Yvon Ducharme, secrétaire-trésorier est aussi présent.

• ****

- CONSIDÉRANT QUE** l'élimination des matières résiduelles constitue un service essentiel au maintien de l'hygiène publique sur le territoire de notre municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE** les conditions d'élimination des matières résiduelles sont édictées par le ministère de l'Environnement du Québec;
- CONSIDÉRANT QUE** notre municipalité ne dispose d'aucun lieu d'enfouissement des matières résiduelles sur son territoire;
- CONSIDÉRANT QUE** Dépôt Rive-Nord inc., exploite un lieu d'enfouissement dûment autorisé par le ministère de l'Environnement du Québec;
- CONSIDÉRANT QUE** ce lieu d'enfouissement est le seul lieu d'élimination des matières résiduelles localisé près de notre municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE** notre municipalité utilise ce lieu d'enfouissement pour l'élimination de ses matières résiduelles depuis plusieurs années et est satisfaite des services rendus;
- EN CONSÉQUENCE** Monsieur le conseiller Pierre Sicard propose appuyé par Monsieur le conseiller Claude Lamontagne et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Ambroise-de-Kildare appuie la réalisation du projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique par « Dépôt Rive-Nord inc. » visant à maintenir les services d'élimination des matières résiduelles pour les années à venir.

COPIE CONFORME DONNÉE À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE CE SEPTIÈME
JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2004.


Yvon Ducharme,
Sec-trésorier

**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-CHARLES-BORROMÉE**

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Charles-Borromée tenue le 6 décembre 2004 et à laquelle il y avait quorum

Résolution N°

2004-12-2858

**DÉPÔT RIVE-NORD INC. - AMÉNAGEMENT CELLULE
D'ENFOUISSEMENT - RÉSOLUTION D'APPUI**

CONSIDÉRANT que l'élimination des matières résiduelles constitue un service essentiel au maintien de l'hygiène publique sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que les conditions d'élimination des matières résiduelles sont édictées par le ministère de l'Environnement du Québec;

CONSIDÉRANT que notre Municipalité ne dispose d'aucun lieu d'enfouissement des matières résiduelles sur son territoire;

CONSIDÉRANT que Dépôt Rive-Nord exploite un lieu d'enfouissement dûment autorisé par la ministère de l'Environnement du Québec;

CONSIDÉRANT que ce lieu d'enfouissement est le seul lieu d'élimination des matières résiduelles localisé près de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que notre Municipalité utilise ce lieu d'enfouissement pour l'élimination de ses matières résiduelles depuis plusieurs années et est satisfaite des services rendus;

**Sur la proposition de Guy Rondeau
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Borromée appuie la réalisation du projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique par Dépôt Rive-Nord visant à maintenir les services d'élimination des matières résiduelles pour les années à venir;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à Dépôt Rive-Nord Inc.

Copie conforme

Le 7 décembre 2004


François Thériault
Secrétaire-trésorier et directeur général



**Municipalité de
Sainte-Mélanie**

**Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la
Municipalité de Sainte-Mélanie tenue lundi, le 6 décembre 2004 à 20h
au lieu habituel des séances, à laquelle étaient présents le maire
monsieur Serge Lambert ainsi que les conseillères et conseillers
suivants, savoir :**

**Monsieur Daniel Gravel
Madame Sylvie Perreault
Madame Sylvie Roberge**

**Monsieur Yves Beaulieu
Monsieur Serge Perreault
Monsieur Stéphane Forest**

**Monsieur Réjean Marsolais, directeur général et secrétaire-trésorier,
est également présent.**



**DÉPÔT RIVE-NORD INC.
LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE SAINT-THOMAS**

- CONSIDÉRANT** que l'élimination des matières résiduelles constitue un service essentiel au maintien de l'hygiène publique sur le territoire de notre municipalité;
- CONSIDÉRANT** que les conditions d'élimination des matières résiduelles sont édictées par le ministère de l'Environnement du Québec;
- CONSIDÉRANT** que notre municipalité ne dispose d'aucun lieu d'enfouissement des matières résiduelles sur son territoire;
- CONSIDÉRANT** que Dépôt Rive-Nord exploite un lieu d'enfouissement dûment autorisé par le ministère de l'Environnement du Québec;



CONSIDÉRANT

que ce lieu d'enfouissement est le seul lieu d'élimination des matières résiduelles localisé près de notre municipalité;

CONSIDÉRANT

que notre municipalité utilise ce lieu d'enfouissement pour l'élimination de ses matières résiduelles depuis plusieurs années et est satisfaite des services rendus;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Stéphane Forest
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie appuie la réalisation du projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique par Dépôt Rive-Nord visant à maintenir les services d'élimination des matières résiduelles pour les années à venir.

Adoptée

(Signé) Serge Lambert, maire
(Signé) Réjean Marsolais, g.m.a.
Directeur général
et secrétaire-trésorier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

**Donnée à Sainte-Mélanie ce 9^e jour du mois
de décembre de l'an deux mille quatre (09-12-2004)**


**Réjean Marsolais, g.m.a.
Directeur général
et secrétaire-trésorier**

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ
de
SAINT-PAUL**

À une séance régulière tenue le 1^{er} décembre 2004 et à laquelle sont présents M^{me} le maire, Fernande Richard, et les conseillers suivants:

M. Yves Héroux
M. Jean-Albert Lafontaine
M. Raymond Chartier
M^{me} Germaine Rainville
M. Pierre Jetté

formant quorum sous la présidence du maire.

M^r Richard B. Morassé, secrétaire-trésorier et directeur général, est aussi présent.

Résolution d'appui Re: Dépôt Rive-Nord inc. - Lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas

2004-462

Considérant que l'élimination des matières résiduelles constitue un service essentiel au maintien de l'hygiène publique sur le territoire de notre municipalité;

Considérant que les conditions d'élimination des matières résiduelles sont édictées par le ministère de l'Environnement du Québec;

Considérant que notre municipalité ne dispose d'aucun lieu d'enfouissement des matières résiduelles sur son territoire;

Considérant que "Dépôt Rive-Nord inc." exploite un lieu d'enfouissement dûment autorisé par le ministère de l'Environnement du Québec;

Considérant que ce lieu d'enfouissement est le seul lieu d'élimination des matières résiduelles localisé près de notre municipalité;

Considérant que notre municipalité utilise ce lieu d'enfouissement pour l'élimination de ses matières résiduelles depuis plusieurs années et est satisfaite des services rendus;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, appuyée par M. Yves Héroux, il est unanimement résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que la Municipalité de Saint-Paul appuie la réalisation du projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique par "Dépôt Rive-Nord inc." visant à maintenir les services d'élimination des matières résiduelles pour les années à venir;

COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ
de
SAINT-PAUL

Page 2

- 3- Que la Municipalité de Saint-Paul appuie ledit projet pour les motifs exprimés au préambule de la présente résolution;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Serge Brière, Groupe EBI inc.

(Signé) Fernande Richard, maire

(Signé) Richard B. Morasse, secrétaire-trésorier et directeur général

Copie conforme
Donnée à Saint-Paul
Ce 8^e jour du mois de décembre 2004


M^r Richard B. Morasse, avocat
Secrétaire-trésorier et directeur général

Municipalité de La Visitation-de-l'Île-Dupas

Extrait du procès-verbal ou Copie de résolution

Le 9 décembre 2004

A la session ordinaire du conseil de la Municipalité de La Visitation-de-l'Île-Dupas tenue le 6 décembre 2004 à laquelle étaient présents Monsieur le maire Maurice Désy et les conseillers suivants:

Monsieur Gérard Joinville,
Monsieur Jean-Bernard De Grandpré,
Madame Fleurette Joinville Desjardins,

Monsieur Alain Goyette,
Madame Carmen Aucoin,
Monsieur André Rondeau.

182-2004 DEPOT RIVE-NORD INC. - LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE SAINT-THOMAS

Considérant que l'élimination des matières résiduelles constitue un service essentiel au maintien de l'hygiène publique sur le territoire de notre Municipalité;

Considérant que les conditions d'élimination des matières résiduelles sont édictées par le ministère de l'Environnement du Québec;

Considérant que notre Municipalité ne dispose d'aucun lieu d'enfouissement des matières résiduelles sur son territoire;

Considérant que Dépôt Rive-Nord exploite un lieu d'enfouissement dûment autorisé par le ministère de l'Environnement du Québec;

Considérant que ce lieu d'enfouissement est le seul lieu d'élimination des matières résiduelles localisé près de notre Municipalité;

Considérant que notre Municipalité utilise ce lieu d'enfouissement pour l'élimination de ses matières résiduelles depuis plusieurs années et est entièrement satisfaite des services rendus;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Joinville, appuyé par monsieur le conseiller André Rondeau que la Municipalité de La Visitation-de-l'Île-Dupas appuie la réalisation du projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique par Dépôt Rive-Nord visant à maintenir les services d'élimination des matières résiduelles pour les années à venir.

Ont voté pour : messieurs les conseillers Gérard Joinville, André Rondeau, madame la conseillère Carmen Aucoin et monsieur le maire Maurice Désy.
ADOpte A LA MAJORITE.

Note : Le conseil municipal a pris connaissance de l'information signée par messieurs André Villeneuve et Richard Giroux respectivement maire de la Municipalité de Lanoraie et de Sainte-Geneviève-de-Berthier avant de se prononcer sur ce sujet. Plusieurs élus ont préféré attendre les représentations qui seront formulées devant le Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement (BAPE) avant de prendre position.

VRAIE COPIE CERTIFIEE.

Ce neuvième jour du mois de décembre 2004.

Claire Héard
Directrice générale

(Sujet à ratification lors de la prochaine séance du conseil).

Municipalité de

Mandeville

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE

RÉSOLUTION #427-12-2004**RÉSOLUTION D'APPUI À DÉPÔT RIVE-NORD INC.**

CONSIDÉRANT QUE l'élimination des matières résiduelles constitue un service essentiel au maintien de l'hygiène publique sur le territoire de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les conditions d'élimination des matières résiduelles sont édictées par le ministère de l'Environnement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité ne dispose d'aucun lieu d'enfouissement des matières résiduelles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE Dépôt Rive-Nord exploite un lieu d'enfouissement dûment autorisé par le ministère de l'Environnement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce lieu d'enfouissement est le seul lieu d'élimination des matières résiduelles localisé près de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité utilise ce lieu d'enfouissement pour l'élimination de ses matières résiduelles depuis plusieurs années et est entièrement satisfaite des services rendus;

En conséquence,

Il est proposé par M. André Desrochers

Appuyé par M. Sylvain Gagnon

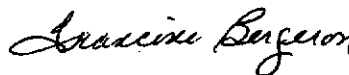
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Mandeville appuie la réalisation du projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique par Dépôt Rive-Nord visant à maintenir les services d'élimination des matières résiduelles pour les années à venir.

Copie conforme à la résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

En séance régulière du conseil municipal de Mandeville

Le 6 décembre 2004



Francine Bergeron

Secrétaire-trésorière et directrice générale

Donnée ce 7 décembre 2004



*Municipalité de la Paroisse
de Saint-Barthélemy*

Extrait du Procès-Verbal
OU
Copie de Résolution

À la session du conseil tenue le 6 décembre 2004 et à laquelle étaient présents son honneur le Maire Monsieur Michel Beaudet et les conseillers suivants: M. René Giroux, Mme Guylaine Majeau Brûlé, M. Alfred Létourneau, M. René Tremblay, M. Alain Valois et M. Albert Désilets.

2004/12/414

Demande d'appui de la part de Les Entreprises Berthier inc.

Considérant que l'élimination des matières résiduelles constitue un service essentiel au maintien de l'hygiène publique sur le territoire de notre municipalité;

Considérant que les conditions d'élimination des matières résiduelles sont édictées par le ministère de l'Environnement du Québec;

Considérant que notre municipalité ne dispose d'aucun lieu d'enfouissement des matières résiduelles sur son territoire;

Considérant que Dépôt Rive-Nord exploite un lieu d'enfouissement des matières résiduelles localisé près de notre municipalité;

Considérant que notre municipalité utilise ce lieu d'enfouissement pour l'élimination de ses matières résiduelles depuis plusieurs années et est entièrement satisfaite des services rendus;

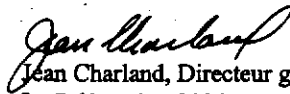
En conséquence, il est proposé par M. René Tremblay appuyé par M. Alain Valois

et résolu que le conseil municipal de Saint-Barthélemy appuie la réalisation du projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique par Dépôt Rive-Nord visant à maintenir les services d'élimination des matières résiduelles pour les années à venir.

Le maire demande le vote : Ont voté pour, M. René Giroux, M. René Tremblay, M. Alain Valois et M. Albert Désilets. Ont voté contre, Mme Guylaine Majeau Brûlé et M. Alfred Létourneau.

La résolution est adoptée à la majorité.

COPIE CONFORME AU
LIVRE DES MINUTES



Jean Charland, Directeur général et secrétaire-trésorier
Le 7 décembre 2004.



Municipalité de St-Didace

Extrait du livre des délibérations
du Conseil municipal de la paroisse de Saint-Didace

Session du 20 décembre 2004

2004-12-223 Appui à Dépôt Rive-Nord inc.

CONSIDÉRANT que l'élimination des matières résiduelles constitue un service essentiel au maintien de l'hygiène publique sur le territoire de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que les conditions d'élimination des matières résiduelles sont édictées par le ministère de l'Environnement du Québec;

CONSIDÉRANT que notre municipalité ne dispose d'aucun lieu d'enfouissement des matières résiduelles sur son territoire;

CONSIDÉRANT que Dépôt Rive-Nord inc. exploite un lieu d'enfouissement dûment autorisé par le ministère de l'Environnement du Québec;

CONSIDÉRANT que ce lieu d'enfouissement est le seul lieu d'élimination des matières résiduelles localisé près de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que notre municipalité utilise ce lieu d'enfouissement pour l'élimination de ses matières résiduelles depuis plusieurs années et est entièrement satisfaite des services rendus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Raymond, appuyé par M. Jean-Jacques Bélanger, et résolu que la municipalité de Saint-Didace appuie la réalisation du projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique par Dépôt Rive-Nord inc. visant à maintenir les services d'élimination des matières résiduelles pour les années à venir.

Extrait certifié conforme donné à Saint-Didace
ce vingt-et-unième jour de décembre
de l'an deux mille quatre.

André Allard, g.m.a.
directeur général et secrétaire-trésorier



Extrait du procès-verbal

À la session régulière du conseil de la Paroisse de la Municipalité de Sainte-Élisabeth tenue le lundi 6 décembre 2004 et à laquelle étaient présents Monsieur le maire Jean-Eudes Poirier et les conseillers suivants :

Mario Houle, Thérèse Adam, Monique Ladouceur, Léonard Bonin et Pierre Coutu,

TOUS FORMANT QUORUM.

438-2004 LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DÉPÔT RIVE-NORD INC.

- CONSIDÉRANT que l'élimination des matières résiduelle constitue un service essentiel au maintien de l'hygiène publique sur le territoire de notre municipalité.
- CONSIDÉRANT que les conditions d'élimination des matières résiduelles sont édictées par le ministère de l'Environnement du Québec.
- CONSIDÉRANT que notre municipalité ne dispose d'aucun lieu d'enfouissement des matières résiduelles sur son territoire.
- CONSIDÉRANT que Dépôt Rive-Nord exploite un lieu d'enfouissement dûment autorisé par le ministère de l'Environnement du Québec;
- CONSIDÉRANT que ce lieu d'enfouissement est le seul lieu d'élimination des matières résiduelles localisé près de notre municipalité.
- CONSIDÉRANT que notre municipalité utilise ce lieu d'enfouissement pour l'élimination de ses matières résiduelles depuis plusieurs années et est entièrement satisfaite des services rendus.

EN CONSÉQUENCE,


il est proposé par M. le conseiller Léonard Bonin
appuyé par M. le conseiller Mario Houle

- QUE la Municipalité de Sainte-Élisabeth appuie la réalisation du projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique par Dépôt Rive-Nord visant à maintenir les services d'élimination des matières résiduelles pour les années à venir.

M. le maire demande le vote

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
CE 14 DÉCEMBRE 2004.


Pauline Ladouceur, secrétaire-trésorière



VILLE DE SAINT-GABRIEL

45, rue Beausoleil
Ville de Saint-Gabriel
(Québec) J0K 2N0
<http://www.intermonde.net/villesaintgabriel>
■ Téléphone: (450) 835-2212
■ Télécopieur: (450) 835-9852
■ villesaintgabriel@pandore.qc.ca

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINT-GABRIEL, TENUE LE DIXIÈME
JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE QUATRE.**

À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur	Gaston Durand	maire
Mesdames	Monique Amyot	conseillère
	Josée Piette	"
Messieurs	Richard Lafrenière	conseiller
	Benoît Morin	"
	Christian Comeau	"

Absence motivée : Jean-Luc Paquin

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE
Madame Manon Gravel, trésorière

RÉSOLUTION N° 368-12-2004

**RÉSOLUTION D'APPUI POUR LA RÉALISATION DU PROJET
D'AMÉNAGEMENT D'UNE CELLULE D'ENFOUISSEMENT
TECHNIQUE PAR DÉPÔT RIVE-NORD INC. DE SAINT-THOMAS**

- CONSIDÉRANT QUE** l'élimination des matières résiduelles constitue un service essentiel au maintien de l'hygiène publique sur le terrain de notre municipalité ;
- CONSIDÉRANT QUE** les conditions d'élimination des matières résiduelles sont édictées par le ministère de l'Environnement du Québec ;
- CONSIDÉRANT QUE** notre municipalité ne dispose d'aucun lieu d'enfouissement des matières résiduelles sur son territoire ;
- CONSIDÉRANT QUE** Dépôt Rive-Nord exploite un lieu d'enfouissement dûment autorisé par le ministère de l'Environnement du Québec ;
- CONSIDÉRANT QUE** ce lieu d'enfouissement est le seul lieu d'élimination des matières résiduelles localisé près de notre municipalité ;
- CONSIDÉRANT QUE** notre municipalité utilise ce lieu d'enfouissement pour l'élimination de ses matières résiduelles depuis plusieurs années et est entièrement satisfaite des services rendus ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Christian Comeau
Appuyé par Madame la conseillère Josée Piette

Et unanimement résolu

QUE la municipalité appuie la réalisation du projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique par Dépôt Rive-Nord visant à maintenir les services d'élimination des matières résiduelles pour les années à venir.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Manon Gravel
Trésorière et directrice générale adjointe

Le 10 décembre 2004

Le 8 décembre 2004

Procès-verbal

Copie de résolution

Saint-Ignace de Loyola

(Nom de la municipalité)

À une séance ordinaire , extraordinaire , ajournée ,
tenue le 7 décembre 2004 et à laquelle étaient présentes les personnes
suivantes; Serge Giroux, Maire
Dane Claude Courchesne, M. Yvan Laforest, Jean-Luc Barthe, Jean-Guy Tellier,
Daniel Valois et Michel Latour, conseillers(ière)
Est aussi présent Fabrice Saint-Martin, secrétaire-trésorier

formant quorum sous la présidence de M. Serge Giroux, Maire
on procéda de la façon suivante:

2004-169:- Appui à Dépôt Rive Nord Inc.

Considérant que l'élimination des matières résiduelles constitue
un service essentiel au maintien de l'hygiène publique sur le ter-
ritoire de notre municipalité;

Considérant que les conditions d'élimination des matières résiduelles
sont édictées par le ministère de l'Environnement du Québec;

Considérant que notre municipalité ne dispose d'aucun lieu d'enfouis-
sement des matières résiduelles sur son territoire;

Considérant que Dépôt Rive-Nord exploite un lieu d'enfouissement dûment
autorisé par le ministère de l'Environnement du Québec;

Considérant que ce lieu d'enfouissement est le seul lieu d'élimination
des matières résiduelles localisé près de notre municipalité;

Considérant que notre municipalité utilise ce lieu d'enfouissement pour
l'élimination de ses matières résiduelles depuis plusieurs années et est
entièrement satisfaite des services rendus;

En conséquence, il est proposé par Yvan Laforest et secondé par Claude
Courchesne et résolu unanimement:

Que la municipalité de Saint-Ignace de Loyola appuie la réalisation du
projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique par Dépôt
Rive-Nord visant à maintenir les services d'élimination des matières
résiduelles pour les années à venir.

Extrait certifié conforme

ce 8 de décembre 2004

Fabrice Saint-Martin
secrétaire-trésorier
et Directeur général

No 228-CV (PLA-178)



Municipalité
de St-Norbert

R E C U 14 DEC 2004

Procès-verbal ou copie de résolution

du 6 décembre 2004

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-NORBERT

À la session régulière du Conseil de la municipalité de Saint-Norbert, tenue le 6 décembre 2004 et à laquelle étaient présents son honneur le maire Monsieur Martin Laporte et les conseillers suivants: Madame Manon Champigny et Messieurs Richard Roberge, Michel Marion, André Dauphin, Daniel Robitaille et Jocelyn Denis tous formant quorum sous la présidence du maire-suppléant. Madame Martine Laberge, secrétaire-trésorière est aussi présente.
Il est adopté

QUE

16.- (04-12-225) RÉSOLUTION D'APPUI: LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE SAINT-THOMAS

CONSIDÉRANT QUE l'élimination des matières résiduelles constitue un service essentiel au maintien de l'hygiène publique sur le territoire de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les conditions d'élimination des matières résiduelles sont édictées par le ministère de l'Environnement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité ne dispose d'aucun lieu d'enfouissement des matières résiduelles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE Dépôt Rive-Nord exploite un lieu d'enfouissement dûment autorisé par le ministère de l'environnement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce lieu d'enfouissement est le seul lieu d'élimination des matières résiduelles localisé près de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité utilise ce lieu d'enfouissement pour l'élimination de ses matières résiduelles depuis plusieurs années et est entièrement satisfaite des services rendus;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur André Dauphin, appuyé par Monsieur Jocelyn Denis et résolu que la municipalité de Saint-Norbert appuie la réalisation du projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique par Dépôt Rive-Nord visant à maintenir les services d'élimination des matières résiduelles pour les années à venir.

Copie certifiée conforme des livres des procès-verbaux

Ce neuvième jour du mois de décembre de l'an deux mille quatre.


approbation du maire
en date du 10/12/04


Martine Laberge
Directrice générale

2150, rue Principale
Saint-Norbert
(Québec) J0K 3C0

Tél.: (450) 836-4700
Fax: (450) 836-4004

courriel:
municipalite@saint-norbert.com

site internet:
www.saint-norbert.com



Extrait du procès-verbal d'une séance spéciale du conseil municipal, tenue le 30^e jour du mois de novembre 2004, à la salle du Conseil municipal située au Centre communautaire de la Ville de L'Assomption.

6.2 DÉPÔT RIVE-NORD INC. – LIEU D'ENFOUSSEMENT SANITAIRE DE SAINT-THOMAS – RÉOLUTION D'APPUJ

- CONSIDÉRANT que l'élimination des matières résiduelles constitue un service essentiel au maintien de l'hygiène publique sur le territoire de notre municipalité;
- CONSIDÉRANT que les conditions d'élimination des matières résiduelles sont édictées par le ministère de l'Environnement du Québec;
- CONSIDÉRANT que notre municipalité ne dispose d'aucun lieu d'enfouissement des matières résiduelles sur son territoire;
- CONSIDÉRANT que Dépôt Rive-Nord Inc. exploite un lieu d'enfouissement dûment autorisé par le ministère de l'Environnement du Québec;
- CONSIDÉRANT que notre municipalité utilise ce lieu d'enfouissement pour l'élimination de ses matières résiduelles depuis plusieurs années et est entièrement satisfaite des services rendus;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par: Monsieur Jean-Pierre Choquette

appuyé par: Monsieur René Langlais

Et résolu,

1- DÉCISION

Que la Ville de L'Assomption appuie la réalisation du projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique par Dépôt Rive-Nord Inc. visant à maintenir les services d'élimination des matières résiduelles pour les années à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme, ce 2 décembre, 2004.


Chantal Bédard,
Greffière-adjointe

c.c.: Dépôt Rive-Nord Inc.
Monsieur Christian Sauvageau, Directeur, Hygiène du milieu
dossier



Ville de Charlemagne

PROVINCE DE QUÉBEC

BUREAU DU
GREFFIER

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CHARLEMAGNE
À LAQUELLE IL Y AVAIT QUORUM
TENUE LE 7 DÉCEMBRE 2004

RÉSOLUTION NUMÉRO 04-12-194

Résolution d'appui au lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas

Considérant que l'élimination des matières résiduelles constitue un service essentiel au maintien de l'hygiène publique sur le territoire de notre municipalité;

Considérant que les conditions d'élimination des matières résiduelles sont édictées par le ministère de l'Environnement du Québec;

Considérant que notre municipalité ne dispose d'aucun lieu d'enfouissement des matières résiduelles sur son territoire;

Considérant que «Dépôt Rive-Nord Inc.» exploite un lieu d'enfouissement dûment autorisé par le ministère de l'Environnement du Québec;

Considérant que notre municipalité utilise ce lieu d'enfouissement pour l'élimination de ses matières résiduelles depuis plusieurs années et est entièrement satisfaite des services rendus;

Considérant le contrat de la M.R.C. de L'Assomption (incluant Charlemagne) avec «Dépôt Rive-Nord Inc.» pour l'élimination des matières résiduelles;

Considérant la politique du PMGMR (1998-2008);

Considérant le support de la compagnie EBI dans l'atteinte de ces objectifs;

POUR CES MOTIFS, IL EST :

PROPOSÉ PAR : Joe Falci

APPUYÉ PAR : Robert Lacombe

ET RÉSOLU,

Que la Ville de Charlemagne appuie la réalisation du projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique par «Dépôt Rive-Nord Inc.» visant à maintenir les services d'élimination des matières résiduelles pour les années à venir.

ADOPTÉ

Vraie copie conforme
donnée à Charlemagne
ce 8 décembre 2004

Bernard Boudreau
Directeur général et greffier



MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

COPIE DE RÉSOLUTION

N° 439-2004

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2004



RÉGULIÈRE

AJOURNEMENT

SPÉCIALE

Membres du conseil municipal: M^{me} Louise Boulianne
M^{me} Lisette Falke
M. Gilles Fréchette

M. Pierre Lépicier
M. Claude Pilon
M. Pierre Provost

En présence de M. André Asselin, maire
et de M. René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier.

OBJET : DÉPÔT RIVE-NORD INC. – APPUI PROJET CELLULE ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

CONSIDÉRANT QUE l'élimination des matières résiduelles constitue un service essentiel au maintien de l'hygiène publique sur le territoire de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les conditions d'élimination des matières résiduelles sont édictées par le ministère de l'Environnement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité ne dispose d'aucun lieu d'enfouissement des matières résiduelles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE Dépôt Rive-Nord exploite un lieu d'enfouissement dûment autorisé par le ministère de l'Environnement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce lieu d'enfouissement est le seul lieu d'élimination des matières résiduelles localisé près de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité utilise ce lieu d'enfouissement pour l'élimination de ses matières résiduelles depuis plusieurs années et est entièrement satisfaite des services rendus;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Gilles Fréchette appuyée par le conseiller Pierre Provost, il est résolu que la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois appuie la réalisation du projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique par Dépôt Rive-Nord visant à maintenir les services d'élimination des matières résiduelles pour les années à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME


René Charbonneau
Secrétaire-trésorier / d.g.

DONNÉE A SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, LE QUATORZIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DE L'AN DEUX MILLE QUATRE.



Ville de
Louiseville

Hôtesse
de la Municipalité

EXTRAIT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2004

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 13 décembre 2004, à 20 h, à la salle du conseil située au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville et à laquelle étaient présents Madame Ginette Aubin Caron (siège no 4), messieurs Claude Lahaie (siège no 1), Jean-Pierre Gélinas (siège no 2), Yvon Deshaies, (siège no 3) Gérard Lefebvre (siège no 5) et Michel Marcotte (siège no 6), tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de la mairesse Jocelyne Elliott Leblanc;

Étaient aussi présentes : M^e Martine St-Yves, directrice générale et greffière
M^e Marie-Claude Fugère, greffière adjointe

2004-426

**APPUI À LA RÉALISATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE CELLULE
D'ENFOUSSEMENT TECHNIQUE PAR DÉPÔT RIVE-NORD**

CONSIDÉRANT que l'élimination des matières résiduelles constitue un service essentiel au maintien de l'hygiène publique sur le territoire de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que les conditions d'élimination des matières résiduelles sont édictées par le ministère de l'Environnement du Québec;

CONSIDÉRANT que notre municipalité ne dispose d'aucun lieu d'enfouissement des matières résiduelles sur son territoire;

CONSIDÉRANT que Dépôt Rive-Nord exploite un lieu d'enfouissement dûment autorisé par le ministère de l'Environnement du Québec;

CONSIDÉRANT que notre municipalité utilise ce lieu d'enfouissement pour l'élimination de ses matières résiduelles depuis plusieurs années et est entièrement satisfaite des services rendus;

POUR CE MOTIF;

IL EST DÉCIDÉ PAR MONSIEUR GÉRARD LEFEBVRE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

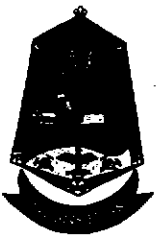
Que la municipalité de Louiseville appuie la réalisation du projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique par Dépôt Rive-Nord visant à maintenir les services d'élimination des matières résiduelles pour les années à venir.

JOCELYNE ELLIOTT LEBLANC
MAIRESSE

M^e MARTINE ST-YVES
GREFFIÈRE

COPIE AUTHENTIQUE
CE 14^e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2004


M^e MARTINE ST-YVES
GREFFIÈRE



Municipalité de Maskinongé

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MASKINONGÉ
M.R.C. DE MASKINONGÉ

Extrait du livre des délibérations de la séance régulière du Conseil municipal de Maskinongé tenue au lieu ordinaire des séances, lundi le 6 décembre 2004, et à laquelle il y avait quorum.

RÉSOLUTION NUMÉRO 295-04

CONSIDÉRANT QUE l'élimination des matières résiduelles constitue un service essentiel au maintien de l'hygiène publique sur le territoire de notre Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les conditions d'élimination des matières résiduelles sont édictées par le ministère de l'Environnement du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE notre Municipalité ne dispose d'aucun lieu d'enfouissement des matières résiduelles sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE Dépôt Rive-Nord exploite un lieu d'enfouissement dûment autorisé par le ministère de l'Environnement du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE notre Municipalité utilise ce lieu d'enfouissement pour l'élimination de ses matières résiduelles depuis plusieurs années et est entièrement satisfaite des services rendus ;

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par monsieur le conseiller François Brousseau et résolu à l'unanimité des conseillers **QUE** la Municipalité de Maskinongé appuie la réalisation du projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique par Dépôt Rive-Nord visant à maintenir les services d'élimination des matières résiduelles pour les années à venir.

/S/ Fabien Deschênes, maire

/S/ France Gervais, secrétaire-trésorière

Copie certifiée conforme

Donnée à Maskinongé

Ce 8 décembre 2004


France Gervais

secrétaire-trésorière

Municipalité de
Saint-Alexis-des-Monts



**Province de Québec
Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts
Comté de Maskinongé**

Du livre des délibérations du conseil de la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, la résolution suivante passée et adoptée par le dit conseil à sa séance régulière du 6 décembre 2004, a été textuellement transcrite comme suit :

**Rés. 192-12-2004 RÉSOLUTION D'APPUI À LA CIE
DÉPÔT RIVE-NORD INC.**

Considérant que l'élimination des matières résiduelles constitue un service essentiel au maintien de l'hygiène publique sur le territoire de notre municipalité;

Considérant que les conditions d'élimination des matières résiduelles sont édictées par le Ministère de l'Environnement du Québec;

Considérant que notre municipalité ne dispose d'aucun lieu d'enfouissement des matières résiduelles sur son territoire;

Considérant que Dépôt Rive-Nord exploite un lieu d'enfouissement dûment autorisé par la Ministère de l'Environnement du Québec;

Considérant que notre municipalité utilise ce lieu d'enfouissement pour l'élimination de ses matières résiduelles depuis plusieurs années et est entièrement satisfaite des services rendus;

En conséquence :

Il est proposé et résolu par Monsieur Lucien Bellemare,
Appuyé par Monsieur Martial Thibodeau
Et unanimement résolu :

- Que la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts appuie la réalisation du projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique par Dépôt Rive-Nord visant à maintenir les services d'élimination des matières résiduelles pour les années à venir.

Jean-Paul Diamond
Maire

Gilles Frappier
Secrétaire-Trésorier

Copie conforme,
Saint-Alexis-des-Monts, le 14 décembre 2004

Gilles Frappier
Secrétaire-Trésorier

Capitale de la truite mouchetée



MUNICIPALITÉ
SAINTE-ANNE-DE-SOREL

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 6 décembre 2004 à la salle du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, 1685 chemin du Chenal-du-Moine.

Sont présents: Mme Réjane T. Salvail, maire
M. Pierre A. Arnold, conseiller
Mme Nancy Lacombe, conseiller
M. Pierre Lacombe, conseiller
M. Daniel Métivier, conseiller
M. Richard Péloquin, conseiller
M. Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION D'APPUI PROJET D'AMÉNAGEMENT
POUR ENFOUISSEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

« CONSIDÉRANT que l'élimination des matières résiduelles constitue un service essentiel au maintien de l'hygiène publique sur le territoire de notre municipalité;
CONSIDÉRANT que les conditions d'élimination des matières résiduelles sont édictées par le ministère de l'Environnement du Québec;
CONSIDÉRANT que notre municipalité ne dispose d'aucun lieu d'enfouissement des matières résiduelles sur son territoire;
CONSIDÉRANT que Dépôt Rive-Nord exploite un lieu d'enfouissement dûment autorisé par le ministère de l'Environnement du Québec;
CONSIDÉRANT que ce lieu d'enfouissement est le seul lieu d'élimination des matières résiduelles localisé près de notre municipalité;
CONSIDÉRANT que notre municipalité utilise ce lieu d'enfouissement pour l'élimination de ses matières résiduelles depuis plusieurs années et est entièrement satisfaite des services rendus;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre A. Arnold, appuyé par Nancy Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel appuie la réalisation du projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique par Dépôt Rive-Nord visant à maintenir les services d'élimination des matières résiduelles pour les années à venir. »

Copie certifiée conforme ce 10 décembre 2004.

Maxime Dauplaise
secrétaire-trésorier et
directeur général

MD/dl



VILLE DE
SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL
PROVINCE DE QUEBEC

700, rue Montcalm, Saint-Joseph-de-Sorel (Québec) J3R 1C9
Téléphone: (450) 742-3744 - Télécopieur: (450) 742-1315

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SESSION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DE VILLE
DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL, tenue le 6 décembre 2004.**

CP-04-303: Dépôt Rive-Nord Inc.
Lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas

Considérant que l'élimination des matières résiduelles constitue un service essentiel au maintien de l'hygiène publique sur le territoire de notre municipalité;

Considérant que les conditions d'élimination des matières résiduelles sont édictées par le ministère de l'Environnement du Québec;

Considérant que notre municipalité ne dispose d'aucun lieu d'enfouissement des matières résiduelles sur son territoire;

Considérant que Dépôt Rive-Nord exploite un lieu d'enfouissement dûment autorisé par le ministère de l'Environnement du Québec;

Considérant que ce lieu d'enfouissement est le seul lieu d'élimination des matières résiduelles localisé près de notre municipalité;

Considérant que notre municipalité utilise ce lieu d'enfouissement pour l'élimination de ses matières résiduelles depuis plusieurs années et est entièrement satisfaite des services rendus;

En conséquence, il est proposé, secondé et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Joseph-de-Sorel appuie la réalisation du projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique par Dépôt Rive-Nord visant à maintenir les services d'élimination des matières résiduelles pour les années à venir.

ADOPTE

Extrait certifié conforme
Saint-Joseph-de-Sorel
Le 10 décembre 2004

Martin Valois, ass. secrétaire
pour Martin Valois, c.a.
Directeur général et
Secrétaire-trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu

MRC DU BAS-RICHELIEU

MUNICIPALITÉ DE ST-ROCH-DE-RICHELIEU

Extrait du procès-verbal de la séance spéciale du conseil de ladite municipalité, tenue au lieu habituel des sessions le 6 décembre 2004 et à laquelle sont présents les conseillères mesdames, Lyne Vermette-Tessier, Louise-Élisabeth Venne et Cécile St-Laurent; et monsieur Marc Deblois formant quorum sous la présidence de monsieur Claude Pothier, maire.

Également présent le secrétaire-trésorier, directeur général, monsieur Claude Gratton.

ABSENCE : monsieur Dany Poirier, conseiller;
Poste numéro 2, vacant.

RÉSOLUTION 04-12-310

13.1 EBI : PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE CELLULE D'ENFOUISSEMENT

- CONSIDÉRANT que l'élimination des matières résiduelles constitue un service essentiel au maintien de l'hygiène publique sur le territoire de notre municipalité;
- CONSIDÉRANT que les conditions d'élimination des matières résiduelles sont édictées par le ministère de l'Environnement du Québec;
- CONSIDÉRANT que notre municipalité ne dispose d'aucun lieu d'enfouissement des matières résiduelles sur son territoire;
- CONSIDÉRANT que Dépôt Rive-Nord exploite un lieu d'enfouissement dûment autorisé par le ministère de l'Environnement du Québec;
- CONSIDÉRANT que ce lieu d'enfouissement est le seul lieu d'élimination des matières résiduelles localisé près de notre municipalité;
- CONSIDÉRANT que notre municipalité utilise ce lieu d'enfouissement pour l'élimination de ses matières résiduelles depuis plusieurs années et est entièrement satisfaite des services rendus;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MARC DEBLOIS
APPUYÉ PAR LYNE VERMETTE-TESSIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

Que la municipalité de St-Roch-de-Richelieu appuie la réalisation du projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique par Dépôt Rive-Nord visant à maintenir les services d'élimination des matières résiduelles pour les années à venir.

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme par

Le Secrétaire-trésorier,


CLAUDE GRATTON, gma

Directeur général

Dépôt Rive-Nord

Siège social
61, rue Montcalm
Berthierville (Québec) J0K 1A0

Tél. (450) 836-8111
Télec. (450) 836-1145
www.groupe-ebi.com